

Le Président répond que cela ne change rien, notre avis est sollicité conformément à la loi. Le problème est ancien et récurrent : cet été, des gens du voyage se sont installés sur un terrain privé, la propriétaire en a coupé l'eau et les gens du voyage se sont servis à la borne à incendie.

Sur avis favorable du bureau communautaire, réuni le 27 août 2019, le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026 (document annexé à la présente délibération).

16 : Délibération N° 131/2019 Sites d'exception : engagement de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime

La démarche Sites d'exception

Le territoire de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime a été présélectionné par la Région Bretagne en 2018 dans le cadre de la politique « Sites d'exception ». Les sites d'exception font partie des cinq thématiques stratégiques coordonnées de la politique touristique bretonne, aux côtés des Destinations Touristiques, Univers transversaux, Mobilités et portes d'entrée et Marchés Stratégiques. Ils désignent des sites naturels et culturels représentatifs de la Bretagne, à forte notoriété touristique ou à fort potentiel de développement.

Conscients des problématiques d'aménagement et d'adaptation de l'offre touristique sur ces sites, la Région et les Départements ont initié en 2017 une démarche d'accompagnement conjointe visant une meilleure structuration de leur offre au regard des demandes de clientèles cibles, conformément à un positionnement touristique territorial prédéfini et en cohérence avec les valeurs singulières du site (cf note de la Région Bretagne transmise en mai 2019).

Un dispositif d'accompagnement

Les sites concernés peuvent bénéficier de soutiens financiers et en ingénierie, durant trois années :

Région :

- Taux maximum d'intervention 70% des dépenses éligibles en investissement
- Plafonds d'aides : 100 000 € en 2019, 50 000 € en 2020 et 50 000 € en 2021
- Taux maximum d'intervention de 30% en fonctionnement
- Plafond d'aides pour études/recours à des consultants : 20 000 € en 2019, 10 000 € en 2020, 10 000 € en 2021

(N.B : Pour 2020 et 2021, sous réserve du vote annuel du budget régional – Département : financement étudié dans le cadre du Contrat de territoire CD29/Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime).

Une démarche conduite en concertation

Afin d'organiser la concertation, la Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime a mandaté l'Office de tourisme communautaire pour coordonner les travaux.

La Destination Brest Terres Océanes, les parcs naturels (Parc Naturel Régional d'Armorique, Parc Naturel Marin d'Iroise), le Conservatoire du Littoral, la Région Bretagne, le Conseil départemental du Finistère, l'agence d'attractivité Finistère 360° ainsi que les services de l'Etat sont parties prenantes d'un comité technique de consultation. Il s'est réuni une première fois le 28 février 2019. Un point informel d'étape a été également organisé le 19 juin 2019. Une dernière réunion est programmée le 12 septembre 2019.

Le point de départ du diagnostic : la stratégie de développement touristique de la CCPCAM

Le diagnostic des problématiques du territoire est celui mené en 2016 par la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon et la Communauté de communes de l'Aulne Maritime. Il s'est également nourri de la stratégie de la Destination Touristique Brest Terres Océanes. Pour approfondir certains aspects, l'Office de tourisme de la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime et l'agence d'attractivité Finistère 360°, avec le concours des partenaires (Parc Naturel Régional d'Armorique, Parc Naturel Marin d'Iroise) ont réalisé quelques travaux complémentaires :

- Ateliers expérientiels participatifs (avec le concours d'acteurs du nautisme et du tourisme de la Presqu'île) pour concevoir de nouvelles expériences de visites de sites – février/mars 2019

- Relevés de terrain sur les comportements des visiteurs à la Pointe de l'île vierge - août 2019.

Les propositions de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime

La communauté de communes doit définir sa stratégie « sites d'exception » pour les prochaines années et identifier ses priorités d'actions. Les axes suivants sont issus des échanges techniques. Après validation, ces axes constitueront le cadre des nouvelles actions pouvant bénéficier d'un appui financier de la Région et du Département au titre du dispositif « Sites d'exception ».

- AXE 1 : SCHEMA GLOBAL COMMUNAUTAIRE D'ACCUEIL DES PUBLICS DANS LES PAYSAGES REMARQUABLES
 - Gagner en cohérence et en efficacité par une réflexion globale sur l'accueil des publics dans tous les « hotspots » paysagers du territoire (un travail de typologie des sites selon leur caractère remarquable, leur degré de fragilité, leur capacité de charge/ en croisant ces éléments avec la qualité d'expérience visiteur : parcours client) ; Une hiérarchisation des priorités et fermeture/ouverture des conditions des visites des sites aux publics, selon des modalités saisonnières, une évaluation des travaux d'amélioration nécessaires pour chacun des sites, etc.
- AXE 2 : COMMUNICATION ECORESPONSABLE & INNOVANTE
 - Piloter dans la durée un travail innovant en termes de méthode, de moyens et d'outils pour rééquilibrer l'information et la communication sur le territoire, avec une approche marketing éco-responsable et environnementale exemplaire, impliquant tous les partenaires locaux et institutionnels (sites internet, réseaux sociaux, enseignes, signalisation d'information locale, RIS et panneaux d'information sur site, renforcement de la présence humaine sur sites, guides environnementaux, office de tourisme « hors les murs », travail avec les hébergeurs et prescripteurs, etc.)
- AXE 3 : OUTDOOR & NAUTISME LEGER
 - Imaginer et commercialiser des expériences de découverte écoresponsables du territoire, en s'appuyant sur « l'outdoor » et en particulier les activités et événements nautiques, en lien avec la Rade de Brest au nord, Le Faou et l'aulne maritime à l'est, les ports de plaisance et les spots de la façade ouest et sud du territoire : développer les nouveaux usages en matière de plaisance et de nautisme léger en travaillant la chaîne de valeur, développer les services et les inscrire dans un développement durable, respectueux des habitants et des sites, etc.
- AXE 4 : MOBILITE ET INTERMOBILITES : SURFEURS EN VANS & CAMPINGS CARISTES AMATEURS DE PAYSAGES
 - Travailler sur la mobilité, en particulier sur les problématiques des fourgons aménagés à proximité des plages et spots de surf, kite, paddle, de même qu'en améliorant de manière qualitative l'accueil des campings cars en privilégiant les zones urbanisées, pour préserver les sites naturels fragiles, des pointes et caps avec vues sur l'océan, et organiser puis promouvoir de nouvelles solutions d'intermodalité, etc.

Le calendrier et les prochaines étapes

Le dispositif 2019 « Site d'exception » sera clos le 1^{er} Octobre 2019. La Communauté de communes doit transmettre son dossier avant fin septembre 2019, comprenant les priorités d'actions des trois prochaines années.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les axes prioritaires 2019-2020-2021 proposés ci-dessus,
- Autorise le Président à déposer une demande de financement au titre de la politique « Sites d'exception »,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.